

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue mercredi, le 8^e jour du mois de janvier 2014 à 20h00 et à laquelle étaient présents :

- Monsieur Jacques Délisle, maire
- Madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse
- Monsieur Normand Lefebvre, maire
- Monsieur Daniel Lussier, maire
- Madame Lise Trottier, mairesse
- Monsieur Robert Duteau, maire
- Monsieur Jean-Guy Hamelin, maire
- Monsieur Clément Lemieux, maire
- Monsieur Drew Somerville, maire

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville siégeant avec quorum sous la présidence de Monsieur Paul Viau, maire et préfet.

Madame Nicole Inkel, directrice générale et secrétaire-trésorière, était présente ainsi que quelques citoyens.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-01-01

Il est proposé par M. Jacques Délisle, appuyé par Mme Lise Trottier et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert, tel que reproduit ci-dessous:

ORDRE DU JOUR

20h00 Ouverture de la séance ordinaire

1.0 Acceptation de l'ordre du jour

2.0 Acceptation du procès-verbal – Séance ordinaire du 11 décembre 2013

3.0 Acceptation des comptes à payer

4.0 Période de questions sur l'ordre du jour

5.0 Conformité au Schéma d'aménagement

5.1 Règlement 171-27, municipalité Village de Hemmingford

5.2 Règlement 276-5, municipalité Canton de Hemmingford

6.0 Dossier Internet Haute vitesse (avancement du dossier)

7.0 Projet de transport collectif rural

8.0 Demande d'appui – dossier « Un service postal pour la population »

8.1 Examen du protocole du service postal canadien

8.2 Améliorer le protocole du service postal canadien

9.0 Entente de gestion – avenant (subvention MRC)

Prolongation jusqu'au 31 décembre 2014

10.0 Projet de loi no 37 – Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste

11.0 Correspondance

12.0 Varia

13.0 Période de questions

14.0 Levée de la séance ordinaire

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL **Séance ordinaire du 11 décembre 2013**

2014-01-02

Il est proposé par M. Normand Lefebvre, appuyé par M. Daniel Lussier et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2013, tel que rédigé.

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

2014-01-03

Il est proposé par M. Clément Lemieux, appuyé par M. Drew Somerville et résolu unanimement d'entériner les comptes à payer ci-après énumérés.

LISTE DES COMPTES À PAYER

1.	Receveur général du Canda (DAS)	5 730,00\$
2.	Ministre du Revenu (DAS)	12 998,75
3.	Municipalité de Napierville (pacte rural)	17 407,00
4.	BMI Experts-conseil inc. (ponceau mtée Lambert)	3 173,31
5.	BMI Experts-conseil inc. (Br. 14 et 15 – Gibeault-Delisle)	7 748,17
6.	Targo communications (internet)	104,57
7.	Michel Beaulieu, comptable	4 311,56
8.	Bell Canada (téléphone)	391,93
9.	Yves Gaumont (formation pompiers)	900,00
10.	Services R.G. (1998) Inc. (système de ventilation)	218,45
11.	Axep (dépanneur)	92,58
12.	Pétro-Canada St-Rémi (essence)	195,69
13.	RCl environnement Québec Inc. (contrat collecte ordures)	199 251,34
14.	Rebuts solides canadiens Inc. (contrat collecte recyclage)	40 478,52
15.	Médias Transcontinental (avis public)	281,92
16.	Municipalité Village de Hemmingford (pacte rural)	9 633,00
17.	Petite caisse (poste et manutention)	323,20
18.	Délisle, Jacques (MRC, caucus, -RQAP)	195,15
19.	Duteau, Robert (MRC, comité, caucus, -RQAP, -CARRA)	66,58
20.	Gagnon-Breton, Sylvie (MRC, comité, caucus, CRÉ, -RQAP)	395,09
21.	Hamelin, Jean-Guy (MRC, caucus, -RQAP)	175,38
22.	Lefebvre, Normand (MRC, caucus, -RQAP)	194,78
23.	Lemieux, Clément (MRC, caucus, comité, -RQAP)	234,35
24.	Lussier, Daniel (MRC, caucus, -RQAP, -CARRA)	175,38
25.	Somerville, Drew (MRC, caucus, -RQAP)	191,60
26.	Trottier, Lise (MRC, caucus, comité, SHV, -RQAP, -CARRA, -RRQ)	94,33
27.	Viau, Paul (MRC, caucus, comités, CRE, autres, -RQAP, -RRQ)	1 469,40
28.	Poissant, Alain (MRC, caucus, -RQAP)	196,83
29.	Forum Sécurité publique	960,00
30.	Provencher, urbaniste	242,88
31.	Horizon mobile (télécommunication incendie)	418,10
32.	Comité organisateur des Fêtes Louis Cyr (pacte rural)	10 000,00
33.	Lignbec (contrat marquage de chaussées)	27 291,16

RÈGLEMENT NUMÉRO 171-27 MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

2014-01-04

Considérant l'adoption du règlement numéro 171-27 par la municipalité du Village de Hemmingford lors d'une séance tenue le 7 janvier 2014;

Considérant que le règlement numéro 171-27 modifie le règlement de zonage numéro 171 afin de gérer certains usages commerciaux dans la zone 320-1;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Par conséquent, il est proposé par M. Clément Lemieux, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 171-27 modifiant le règlement de zonage de la municipalité du Village de Hemmingford et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

RÈGLEMENT NUMÉRO 276-5 MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD

2014-01-05

Considérant l'adoption du règlement numéro 276-5 par la municipalité du Canton de Hemmingford lors d'une séance tenue le 6 janvier 2014;

Considérant que le règlement numéro 276-5 modifie le règlement de lotissement numéro 276 afin de modifier la superficie minimale autorisée pour un lot non desservi, dans certaines zones;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ce règlement est conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Lefebvre, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 276-5 modifiant le règlement de lotissement de la municipalité du Canton de Hemmingford et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

PROJET DE TRANSPORT COLLECTIF RURAL **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

2014-01-06

Considérant que le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville a résolu unanimement mercredi le 11 décembre 2013 d'évaluer l'opportunité de collaborer avec le Service d'actions bénévoles Au Cœur du Jardin en vue d'améliorer les services de transport collectif offerts aux citoyens du territoire;

Considérant que le Service d'actions bénévoles Au Cœur du Jardin ne dispose pas de ressources financières suffisantes afin de répondre aux besoins qui lui sont exprimés en termes de transport collectif;

Considérant que le ministère des Transports du Québec (MTQ) met à la disposition des MRC une aide financière non récurrente de 10 000\$ pour effectuer une étude de besoins et de faisabilité en matière de transport collectif;

Considérant que cette étude de besoins et de faisabilité en matière de transport collectif permettra à la MRC d'effectuer une demande d'aide financière au MTQ visant à assurer un financement récurrent des services de transport collectif offerts par le Service d'actions bénévoles Au Cœur du Jardin;

Par conséquent, il est proposé par M. Clément Lemieux, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement que la MRC des Jardins-de-Napierville dépose au ministère des Transports du Québec une demande d'aide financière de 10 000\$ afin de faire réaliser une étude de besoins et de faisabilité en matière de transport collectif, laquelle sera réalisée en collaboration avec le Service d'actions bénévoles Au Cœur du Jardin.

PROJET DE TRANSPORT COLLECTIF RURAL **OCTROI DE MANDAT POUR L'ÉTUDE**

2014-01-07

Considérant l'offre de service de la firme « Vecteurs5 » datée du 6 janvier 2014 pour une étude concernant le transport collectif sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Jacques Délisle et résolu unanimement de mandater la firme « Vecteurs5 » pour la réalisation d'une étude de besoins et de faisabilité pour le développement des services de transport collectif offerts par le Service d'actions bénévoles Au Cœur du Jardin et accompagnement stratégique au dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec ainsi que pour l'accompagnement stratégique à la mise en place des services de transport collectif pour un montant de 8 500\$ plus les taxes applicables.

EXAMEN DU PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN

2014-01-08

Considérant qu'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

Considérant que Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de service;

Considérant que Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques;

Considérant que Postes Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du protocole et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers lucratifs comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;

Par conséquent, il est proposé par Mme Lise Trottier, appuyé par M. Jacques Délisle et résolu unanimement que la MRC des Jardins-de-Napierville demande que le gouvernement fédéral, durant l'examen du Protocole, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

AMÉLIORER LE PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN

2014-01-09

Considérant qu'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

Considérant la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

Considérant que le Protocole actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

Considérant que le gouvernement pourrait se servir de l'examen du Protocole pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le Protocole), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Lefebvre, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement que la MRC des Jardins-de-Napierville demande au Ministre responsable de la Société canadienne des Postes :

Que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du Protocole du service postal canadien;

Que le Protocole soit amélioré au moyen des mesures suivantes :

- Faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites municipalités ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
- Supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le Protocole relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
- Prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
- Mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole;
- Etablir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc...) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

AVENANT À L'ENTENTE DE GESTION

2014-01-10

Considérant qu'une entente de gestion prévoyant le versement par le MAMROT d'une aide maximale de 354 200\$ a été signée avec la MRC le 15 mars 2011 dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC;

Considérant que l'entente de gestion actuellement en vigueur a pris fin le 31 décembre 2013;

Considérant qu'il a été convenu de reconduire pour 2014 les mesures de l'entente 2007-2013 sur un partenariat fiscal et financier;

Considérant que le Programme d'aide financière aux MRC fait partie intégrante de l'Entente sur un partenariat fiscal et financier;

Considérant que le financement à la MRC pour l'année 2014 nécessite la signature du présent avenant;

Par conséquent, il est proposé par Mme Lise Trottier, appuyé par M. Clément Lemieux et résolu unanimement d'autoriser le Préfet, M. Paul Viau, à signer l'avenant à l'entente de gestion intervenue le 15 mars 2011 entre le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Municipalité Régionale de Comté des Jardins-de-Napierville.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2014

2014-01-11

Il est proposé par M. Jacques Délisle, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement de lever la présente séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville, tenue ce 8^e jour de janvier 2014, à 20h45.

Paul Viau, Préfet

Nicole Inkel, directrice générale et
secrétaire-trésorière